

Édito

Ils sont fragilisés mais pas encore vaincus ...

Après le succès de la grève nationale du 16 septembre dernier (près de 30% à la Dircofi Nord), l'intersyndicale nationale DGFIP, plus que jamais soudée et unie, appelle les agent-e-s à une nouvelle grève et à une manifestation nationale ce jeudi 14 novembre.

Ce nouveau rendez-vous national doit montrer au DG et à son ministre, notre détermination pour sauvegarder notre service public de plein exercice sur l'ensemble du territoire et pour demander haut et fort le retrait pur et simple du plan Darmanin.

Il faut le noter et le faire savoir, ce gouvernement et notre Direction Générale sont fragilisés par la mobilisation incessante des agent-e-s de la DGFIP depuis le mois de juin.

Mobilisation appuyée par des soutiens de plus en plus nombreux d'élus-e-s locaux qui ont bien compris que les fameuses Maisons France Service ne sont pas un supplément de service public de proximité mais une substitution de services de plein exercice. En effet, leur mise en place coïncide avec la fermeture de plusieurs centaines de trésoreries de proximité

L'appui des élu-e-s, la mobilisation des agent-e-s et l'externalisation de notre combat actuel auprès des usagers fragilisent leur plan.

Quelques exemples concrets de cette fragilisation :

- Suspension des agences comptables
- Annonce par Darmanin lui-même d'aucune fermeture de trésoreries en 2020 et d'un calendrier plus distendu
- De nombreux directeurs locaux ont corrigé leur copie initiale et proposent de nouvelles versions du Nouveau Réseau de Proximité. Certains Centres des Finances Publiques ou services qui devaient fermer ou être transférés...ne le sont plus comme c'est le cas par exemple du site de Bagnols dans le Gard ou du sip de Pantin dans le 93.

► **Les Dircofis ne seront pas épargnées....Avis de tempête annoncé !**

Continuons à amplifier notre mobilisation.



**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE
JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Sommaire

Édito: Fragilisés mais pas vaincus

Le Temps du Mépris doit cesser! p2

Privatisations p3

Nouveau Rapport de Solidaires;

«La Fraude fiscale nuit gravement! p4

Il est important de réussir la journée de grève du 14 novembre car comme l'a rappelé M Darmanin dans le Parisien au lendemain de la journée du 16 septembre "Je constate aussi que les deux tiers des agents n'ont pas fait grève". Autrement dit, les "non grévistes" sont satisfaits de ma politique.

LE TEMPS DU MÉPRIS DOIT CESSER !

Pour mémoire: Extrait du discours de clôture – Bpifrance Inno Génération (site de l'Élysée – Rubrique Actualités – oct 2019)

«...c'est maintenant un changement culturel qu'il faut dans l'administration, qu'il faut faire dans les équipes. Et ça, il faut que les entrepreneurs de France nous aident aussi à le faire en rappelant à ses devoirs ceux qui viennent de l'administration. Vous pouvez le dire de ma part; quand quelqu'un arrive et pour la première fois vous mets la douille, vous dit je vous mets tout de suite les pénalités plein pot, vous pourrez lui dire 'j'ai vu le président de la République, il nous a dit qu'il y a le droit à l'erreur!', a-t-il lancé. S'ils ne sont pas au courant vous m'écrivez! Et ce sera corrigé:»

Grosse colère



Quelle n'a pas été notre stupeur tout d'abord, puis notre sidération, notre colère et notre indignation ensuite, à l'écoute des propos tenus par le Président de la République le 14 octobre dernier devant un parterre d'entrepreneurs!

Faut-il lui rappeler que le gouvernement et le parlement sont à l'initiative des lois, y compris la Loi Fiscale?

Fonctionnaires d'État et de la DGFIP, les acteurs du Contrôle Fiscal que nous sommes, sommes les garants de la juste application de cette loi.

Plutôt que d'adopter un discours pédagogique d'adhésion à l'impôt et de légitimer l'existence du Contrôle fiscal, contrepartie du système déclaratif, le Président de la République a choisi en sortant de son rôle de garant des institutions, de dénigrer notre mission et notre action, et par là même a délibérément choisi de nous insulter et de nous humilier. Mais pire il a choisi de nous mettre en danger !

NON, nous ne mettons pas «des douilles»

NON, nous ne mettons pas «les pénalités plein pot»

OUI, nous appliquons la LOI et n'avons pas attendu la Loi ESSOC pour l'appliquer avec mesure, justesse, discernement, et ce, malgré le manque de moyens grandissant

OUI, nous méritons respect et reconnaissance!

Si les propos présidentiels sont inacceptables et intolérables, que penser du silence assourdissant de notre hiérarchie directe, pourtant alertée et de notre Direction Générale.

NOTRE COLÈRE EST LÉGITIME

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 14 NOVEMBRE 2019

Retrouvez sur notre page locale la lettre adressée à Sophie Payart:

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/r59/38-propos-inacceptables.html>

Au printemps dernier, les dirigeants de la société Webhelp remettaient en grande pompe au Premier ministre et au ministre de l'Action et des Comptes publics un rapport promettant à l'État une économie de 35 milliards en dix ans ! Alléchant.

Quelques semaines plus tard, G. Darmanin inaugurerait également en grande pompe l'ouverture d'un centre d'appels de la même société.... à Tourcoing.

L'activité de cette société Webhelp concerne en effet la relation clients. Et sa promesse d'économie substantielle pour le budget de l'État prenait corps dans une proposition simple : privatiser les missions de front-office, l'accueil téléphonique en l'espèce !

Une rapide recherche sur la toile permet de constater que d'autres entreprises du secteur se sont positionnées sur ce vecteur lucratif. Service-client.fr par exemple propose un bouquet, payant bien entendu (0,80 Euros la minute plus prix de l'appel) qui va de la mise en relation avec les services de la DGFIP, au conseil fiscal en passant par l'aide à la déclaration. La maille est grosse et peut être dupliquée dans plein de domaines : faire en sorte qu'un service public soit défaillant (en supprimant des emplois, en baissant les budgets, en déstructurant les missions et les services,...) pour pouvoir l'offrir à terme au secteur concurrentiel. Quand on veut noyer son chien.....

Il y a quelques jours, très exactement le 20 octobre, le journal le Figaro relatait l'appel du pied de la Fédération nationale de l'information d'entreprise, de la gestion de créances et de l'enquête civile (FIGEC) à la DGFIP. Il concernait le recouvrement des amendes qui a fait l'objet d'un rapport sénatorial plutôt négatif sur les résultats de la DGFIP en la matière. Les Sénateurs pointaient un déficit de recettes de l'ordre du milliard d'euros, autant d'amendes et de contraventions qui n'étaient pas payées et que la DGFIP peinait à faire rentrer...

Un des objectifs non-avoué du nouveau réseau de proximité, couplé avec la généralisation du dispositif, très différencié dans sa mise en œuvre sur le territoire national, d'accueil sur rendez-vous, vise clairement à dégoûter les contribuables de se déplacer dans nos services. Quand ils constateront, à terme et si nous n'arrêtons pas les fossoyeurs de la DGFIP, une chute à la fois de l'offre de service et de sa qualité, ils se tourneront sans sourciller vers les opérateurs privés qui ne manqueront pas de fleurir. Quant au recouvrement, il est l'objet d'évolutions qui prévoient très clairement, non seulement l'unification des créances fiscales et sociales (l'unification du recouvrement fiscal est déjà bien avancé), mais également la création d'une agence (même si cette éventualité est à ce stade, sinon écartée, à tout le moins repoussée très loin dans le temps). L'appel du pied de la FIGEC n'est pas donc pas anodin.

Nos dirigeants jurent la main sur le cœur qu'ils n'ont pas pour objectif de privatiser, transférer ou abandonner des missions. Alors, qu'ils le prouvent en renforçant la DGFIP et en arrêtant de la détruire, notamment au travers du nouveau réseau de proximité (NRP).



«LA FRAUDE FISCALE NUIT GRAVEMENT»

Nouveau rapport du syndicat Solidaires Finances Publiques

Ces dix dernières années, le débat sur la « fraude fiscale » a pris une certaine ampleur avec les politiques d'austérité et une succession impressionnante « d'affaires ». Le débat sur l'évitement de l'impôt est nourri, notamment en France. Les termes sont âprement discutés, notamment en ce qu'ils emportent nécessairement le périmètre qui sert à estimer les pertes fiscales.

En janvier 2013, notre organisation a publié une estimation du non-respect du droit fiscal s'élevant de 60 à 80 milliards d'euros par an. Elle s'appuyait sur une extrapolation des résultats du contrôle fiscal et sur l'utilisation de données « macro ». Ces deux méthodes, qualifiées d'ascendantes et de descendantes, sont reconnues comme permettant de cerner un phénomène complexe et en pleine évolution. En septembre 2018, l'actualisation de cette estimation nous conduisait à retenir sa fourchette haute, soit 80 milliards d'euros environ (la barre des 100 milliards n'étant malheureusement pas impossible à atteindre...). Ce manque à gagner plombe les comptes publics, appauvrit le financement de l'action publique, nourrit les injustices fiscales et contribue à affaiblir le consentement à l'impôt.

Cette estimation a fait l'objet de quelques critiques depuis la fin de l'été 2018, mais jusqu'à présent jamais étayées. D'autres travaux en revanche corroborent l'ordre de grandeur de notre estimation. Notre rapport livre ainsi une série d'estimations de la fraude aux prélèvements obligatoires relatives aux pays européens et à d'autres pays « occidentaux ».

Combattre le non-respect du droit fiscal est l'une des nombreuses missions de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), notamment celle du contrôle fiscal. Si ses résultats sont loin d'être négligeables (les « redressements fiscaux » représentent plus de 15 % du montant total estimé des pertes fiscales), ils sont cependant en baisse notable.

Certes, des moyens juridiques nouveaux ont été mis en œuvre. Certains sont utiles, d'autres moins. Sans eux, le non-respect du droit fiscal serait peut-être plus important. Mais ils ne suffisent pas. Les améliorer demeure nécessaire, pour ce faire il faut aussi des agents, des « moyens humains » : ils sont en baisse... Plus de 3 000 emplois ont été supprimés dans les services de contrôle depuis le milieu des années 2000. Or, moins d'agents = moins de contrôles et des résultats en baisse avec 16,15 milliards d'euros (droits et pénalités) contre 21,19 milliards d'euros en 2015. C'est la principale explication de la baisse des résultats du contrôle.

Cela se traduit également par une chute du taux de couverture du tissu économique et fiscal. En effet, alors qu'en 2018, on dénombrait 6 024 249 entreprises soumises à la TVA et 2 330 478 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, on ne recensait que 39 000 vérifications sur place, soit une baisse de 18,24 % des vérifications sur place en dix ans. En d'autres termes, statistiquement, une entreprise soumise à la TVA a une chance de faire l'objet d'une vérification sur place tous les 154 ans et une entreprise soumise à l'IS tous les 60 ans environ.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que le pouvoir modifie profondément le sens même du contrôle fiscal : manifestement, il ne le considère plus comme la contrepartie du système déclaratif mais comme une mission exercée au service de l'entreprise ou du contribuable vérifié. C'est le sens de la loi « Essoc » et de l'orientation donnée aux services de la DGFIP.

Notre rapport porte des préconisations qui visent à refaire du contrôle fiscal la véritable contrepartie du système fiscal, à améliorer le mode de management du contrôle et de la DGFIP, à favoriser la formation, la mutualisation et l'expertise, à redonner des moyens juridiques utiles, à renforcer les effectifs, à offrir de meilleures conditions de travail aux agents, à utiliser intelligemment les outils numériques et à intensifier la coopération, entre administrations et entre États. Combattre le non-respect du droit fiscal et toutes les formes de fraudes fiscales est certes complexe, mais cela est plus que jamais nécessaire et demeure une affaire de volonté politique.

<https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/nos-publications/1709-rapport-la-fraude-fiscale-nuit-gravement.html>

